

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 124 (1979)
Heft: 1

Artikel: Les troupes romandes et les deux nouvelles étapes du plan directeur 80 : entretien avec le commandant de corps Hans Senn, chef de l'état-major général
Autor: Senn, Hans
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344194>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les troupes romandes et les deux nouvelles étapes du Plan Directeur 80

**Entretien avec le commandant de corps Hans Senn,
chef de l'Etat-major général**

Le bureau dans lequel reçoit le commandant de corps Senn, une vaste pièce du Palais fédéral donnant sur l'Aar, dégage une impression de rigueur: le confort que l'on y rencontre est utilitaire. Une grande toile de Erni, fortement structurée, s'harmonise à cette ambiance, en y apportant la chaleur de ses masses colorées. C'est un cadre tout à l'image du juriste, de l'historien, de l'homme de pensée et d'arme qui vous accueille.

RMS: L'automne passé, le DMF a annoncé la réalisation, à partir de 1981, d'une troisième tranche du Plan Directeur 80. Une deuxième étape débute cette année. Quelles en seront les conséquences finales pour le CA camp 1, la div mont 10 et les brigades de combat romandes?

CEMG: Les deuxième et troisième pas de la concrétisation du Plan Directeur 80 ont pour but de resserrer l'organisation du commandement, d'harmoniser les structures et les moyens des divisions de campagne et de frontière, de rehausser notre potentiel de lutte contre les blindés, de renforcer nos appuis de feu et de multiplier nos possibilités de conduire la guerre électronique. En parallèle, il s'agit de développer l'appareil de protection sectorielle qu'offrent les troupes d'aviation et de DCA. La plupart des armes devra se réorganiser, en vue d'atteindre ces objectifs et d'être en mesure d'intégrer les moyens en voie de livraison.

Pour répondre d'une façon plus fouillée à votre question, je dirai ceci:

— *Domaine des états-majors:* Les troupes d'état-major des unités d'armée seront désormais rassemblées en bataillons afin d'en faciliter la conduite et l'instruction. On tiendra compte du fractionnement en deux postes de commandement de certains états-majors à l'engagement: l'échelon corps d'armée disposera de deux compagnies d'état-major et de deux unités de sûreté tactique et l'échelon divisionnaire de deux compagnies d'état-major avec sections de sûreté intégrées.

— *Domaine de l'infanterie:* Pour servir les «Dragon», on mettra sur pied de nouvelles compagnies de missiles antichars; dans le cas du CA

camp 1, au niveau bat fus et bat fus mot; dans celui de la div mont 10, à celui du rgt inf mont, lequel reçoit encore une compagnie de lance-mines lourds à 9 pièces de 12. La création de ces nouvelles unités nécessite de recourir au personnel de cinq bataillons de fusiliers:

- bataillon de fusiliers de montagne 1 (indépendant);
- bataillon de fusiliers de montagne 2 (indépendant);
- bataillon de carabiniers 14 (rgt inf 3, div fr 2);
- bataillon de fusiliers 20 (rgt inf 1, trp d'armée);
- bataillon de fusiliers 110 (indépendant).

Le recyclage de ces troupes s'accompagne des mesures suivantes:

- Le rgt inf 1, jusqu'ici subordonné direct de l'armée, et la compagnie efa 41 («Bantam») de la div fr 2 passent sous le commandement direct du CA camp 1. A sa dissolution, le bat fus 20 est remplacé dans son régiment par le bat fus 23.
- Le bat car 14, du rgt inf 3 de la nouvelle division de campagne 2, sera remplacé par le bat car 1, tandis que le bat fus 13 deviendra carabinier, nouveau tenant d'une tradition.
- Les brigades de combat ne compteront plus de bataillons indépendants. Elles seront renforcées, selon leur importance concrète dans le contexte opératif du moment, par des troupes prises sur celles des divisions ou du corps. Leur puissance de feu augmentera à l'occasion de l'acquisition d'une troisième série de «Dragon» et du fait de l'implantation en cours de lance-mines de forteresse dans leurs secteurs. Le groupe du train 5 sera supprimé, faute de sommiers. Quant au groupe du train 1, il passera au CA mont 3. Les deux groupes vétérinaires de la zo ter 1 disparaissent.
- *Domaine des troupes mécanisées et légères:* Les chars légers AMX seront retirés. Désormais, le calibre unitaire des canons de chars sera de 10,5 cm. Il est prévu d'en augmenter les performances par l'introduction d'une munition plus efficace. La nouvelle division de campagne 2 recevra de la division mécanisée 1 les bataillons de chars 1 et 24, de telle sorte que, finalement, les deux divisions d'infanterie du corps seront dotées, chacune, et d'un bataillon de chars 68 destinés aux ripostes, et d'un bataillon de Centurions voués, à l'avenir, à la défense antichar mobile. Les bataillons d'exploration de la div fr 2 et de la div mont 10 seront dissous. Dorénavant, les troupes d'état-major divi-

sionnaires comprendront une compagnie d'exploration. Quant aux bataillons du rgt cyc 4, ils reçoivent, chacun, une unité de «Dragon». L'un d'entre eux sera alémanisé, pour des raisons d'effectif.

— *Domaine de l'artillerie*: Un groupe tracté de la division frontière 2 et un groupe de la division campagne 3 seront équipés en obusiers blindés. Dans l'optique de l'assimilation des structures des divisions frontière à celles de campagne, la division mécanisée 1 devra céder un groupe d'artillerie. Dorénavant, tous les groupes de chaque division seront rassemblés en un seul régiment.

— *Domaine des troupes d'aviation et de DCA*: L'introduction des avions de combat «Tiger» et celle des appareils «Skyguard» pour la conduite du feu de la DCA moyenne amélioreront la couverture sectorielle au profit des forces terrestres et de l'aviation d'intervention au sol. Afin d'unifier leur instruction, la DCA «verte» d'infanterie fusionne avec la DCA «bleue» au sein des groupes mobiles légers divisionnaires. Les divisions disposeront ainsi de 80 pièces de 20 mm leur permettant de constituer des centres de gravité au profit des formations les plus menacées par l'aviation tactique adverse.

— *Domaine des troupes de transmission*: Le CA camp 1 se voit doter d'une cp spécialisée en guerre électronique pour l'exploration radio, le repérage et le brouillage. L'adjonction d'une seconde unité de transmission doublera le potentiel de la zo ter 1.

A tous les groupes de transmission s'ajoutera une compagnie de services.

— *Domaine des troupes de transport*: Conséquence de la nouvelle conception du soutien entrée en vigueur en 1977, les besoins en transports se sont décalés des corps d'armée et des divisions vers les zones territoriales. A l'avenir, on pourra se passer des groupes de transport des corps. Quant à la capacité de transport des divisions, son volume sera ramené à celui d'une unité. En corrélation, les zo ter se voient attribuer un gr de transport. Enfin, le tonnage disponible de chaque compagnie sera augmenté.

Cette longue énumération, encore ne va-t-elle pas dans tous les détails, éclaire ce que je disais au début: la plupart des armes sont touchées.

RMS: Vu dans le temps, comment s'échelonnent ces modifications?

CEMG: La création des compagnies de lance-mines lourds, la réorganisation de l'artillerie, de la DCA légère, des troupes de transmission et de transport sont un fait depuis le début de cette année. La reconversion de 4 escadrilles sur «Tiger» prendra l'année en cours et l'an prochain. Tous les autres projets seront réalisés d'ici début 1981. C'est à ce moment que la dénomination de «division de campagne 2», dont j'ai usé précédemment, deviendra effective pour la division de frontière, plus rien ne la différenciant alors de la division de campagne 3, langue à part, bien entendu.

RMS: Pour constituer de nouvelles unités, celles de «Dragon» en premier lieu, il aura fallu dissoudre certains corps de troupe. Cela représente un déficit de deux points de vue: sur le plan de l'esprit de corps, d'abord, et sur celui, ensuite, du nombre des bataillons de combat. Par quoi, selon vous, cela sera-t-il compensé?

CEMG: Il y a longtemps que la faiblesse de notre défense antichar est connue. Cette lacune sera comblée, au moins partiellement, par l'appoint, dans les bataillons, d'une arme portant à 1000 mètres et dont l'efficacité satisfait contre les blindages même les plus modernes. Si les Chambres accordent les crédits nécessaires à l'acquisition d'une troisième série de «Dragon», ce qui sera proposé par le programme d'armement 1980, le nombre des armes antichars du corps d'armée de campagne 1 triplera et celui des troupes de montagne doublera. Ces armes multiplieront de plusieurs fois le potentiel des corps de troupe, en comparaison des moyens dont ils disposent actuellement. Et c'est d'autant plus urgent que le problème du remplacement du tube-roquette n'est pas résolu, après comme avant. Nous ne sommes évidemment pas les seuls en mal sur ce point. Toutes les armées s'achoppent à des contingences techniques ardues sur le plan de l'augmentation des performances de la défense antichar rapprochée.

Nous travaillons également au remplacement des canons antichars 57 et 58 par un système capable de se mouvoir sur le champ de bataille. Ce projet, toutefois, ne devrait pas aboutir avant la moitié des années huitante.

Dans le secteur alpin, où les blindés sont largement liés au réseau routier, il y a lieu d'accorder toute l'attention voulue, non seulement au

développement de l'antichar, mais aussi à l'accroissement de la puissance de feu contre objectifs peu ou non protégés. D'où la dotation des rgt inf mont en lance-mines lourds.

Je pense avoir ainsi répondu à votre demande: il s'agit là de nécessités.

RMS: Les bataillons d'exploration blindés seront transformés en bataillons de chars de combat. La division frontière, qui ne possédait aucun char en propre, en recevra deux bataillons. La division mécanisée en devra céder deux. Finalement, la différence entre les divisions du CA camp s'amenuise. Cela signifie-t-il que nous allions à une standardisation des trois divisions?

CEMG: Il convient de répondre clairement non à cette question. On ne saurait plus, à notre époque, engager de division d'infanterie sur le Plateau, la conscience tranquille, sans la doter d'un minimum d'éléments blindés lui permettant de riposter et de mener le combat antichar de façon au moins partiellement mobile. Les divisions frontière 2 et campagne 3 seront standardisées. Cela permettra, entre autres, d'engager la première, cas échéant, ailleurs que dans le Jura. Les deux divisions de campagne nouvelle formule resteront toutefois du type fantasin. La division mécanisée 1 possède, sous les espèces de ses deux régiments de chars renforcés, les éléments blindés destinés aux réactions dynamiques du corps d'armée de campagne 1. C'est ici que, momentanément, nous devons prendre en compte une certaine diminution du nombre des chars de combat. Mais il ne faut pas omettre de souligner que les formations de chars du corps seront sensiblement mieux protégées à partir de janvier 1983, du fait de la constitution d'un groupe de missiles sol-air. Quant aux formations de riposte à vocation opérative, nous espérons pouvoir en augmenter le nombre dans le cadre du Plan Directeur 90.

RMS: Peut-on dire que, du point de vue mécanisé, on assiste à un affaiblissement de la capacité de réaction opérative au profit de celle du niveau tactique?

CEMG: C'est un fait qu'il y aura diminution numérique des moyens de riposte du corps au profit de la multiplication de ceux que l'on trouvera au sein des divisions de campagne. Mais il faut bien discerner que l'accroissement de la capacité de réaction du commandant tactique aura pour effet de retarder l'intervention du commandant

opératif dans la bataille, si la nécessité s'en présente, ce qui sera moins fréquemment le cas qu'auparavant. On ne saurait non plus omettre de rappeler que ce qu'il restera de moyens aux divisions mécanisées, prises dans leur ensemble, sera revalorisé sur le plan qualitatif. Les Centurions seront remplacés par des chars 68 dont la valeur sera encore accrue par le montage d'un dispositif de conduite du feu relativement simple et l'acquisition d'obus-flèches. L'artillerie de 10,5 et de faible portée disparaît. Je me suis déjà exprimé quant à l'amélioration de la DCA. Des chars poseurs de pont autorisent désormais le franchissement rapide des fossés et des cours d'eau de faible largeur...

RMS: Autre aspect des choses, le vieillissement des matériels. Est-il osé de penser que le Plan Directeur 80 s'imposait de ce fait déjà, certains moyens ne satisfaisant plus aux contraintes de l'emploi opératif, mais pouvant encore rendre service à l'échelon tactique?

CEMG: Pour un Etat de la dimension de la Suisse, il est pratiquement exclu d'équiper et d'armer à la moderne complètement et en continu une armée de quelque 700 000 hommes. D'autre part, des armes typiquement conçues pour le duel, destinées à engager l'adversaire à partir du mouvement et ne pouvant, par là, guère tirer profit des avantages de notre milieu, de telles armes n'ont de chances valables de succès que si elles présentent des caractéristiques analogues à celles de l'adversaire. C'est pourquoi nos chars de combat et nos avions se voient attribuer, au cours de la seconde moitié de leur existence, des missions moins astreignantes que celles de riposte et de chasse, par exemple des fonctions d'arme antichar mobile ou d'aviation d'intervention au sol. C'est actuellement le cas des Centurions et des Hunter. Le but primordial du Plan Directeur 80 est de combler, tant que faire se peut, les deux lacunes principales de notre préparation à la guerre, les domaines de l'antichar et de la DCA. Le remplacement de matériels surannés doit s'effectuer en parallèle.

RMS: Doit-on en déduire que nous sommes en retard quant au remplacement de matériels pourtant décisifs? Envisage-t-on de combler cette lacune au cours de la réalisation de la quatrième et dernière tranche du Plan Directeur 80 ou sous quelle autre forme? Et par quels moyens?

CEMG: Le renouvellement de nos parcs a pris du retard du fait de la tendance à la baisse de la valeur réelle des crédits d'armement accor-

dés au cours des années septante et de la hausse des coûts des acquisitions nouvelles relative à la technicité croissante du matériel de guerre. La quatrième tranche du Plan Directeur, dont l'horizon est prévu à janvier 1983, entraîne, à part une restructuration des troupes de santé et de protection aérienne, une amélioration sensible de la DCA au profit des formations mécanisées et l'automatisation de la direction des tirs d'artillerie. De plus, nous espérons entamer l'acquisition d'hélicoptères de transport. La planification prévoit, en marge de ces trois derniers projets, la relève de diverses catégories de matériel, telles que celle du tube-roquette, des canons antichars 57 et 58, des « Bantam », des derniers obusiers de 10,5, du solde des « Venom » par des « Tiger », sans oublier la modernisation de l'armement de nos autres avions. L'ampleur de ce renouvellement de nos parcs dépendra du cadre financier consenti par le Conseil fédéral au DMF pour la période d'investissement 1980-1984. Mais on peut déjà dire que, sans augmentation des crédits militaires en valeur réelle, de sévères épargnes sur les frais d'exploitation et un net accent placé sur l'acquisition de matériels au détriment des constructions, il n'est pas pensable de faire face à temps aux besoins de remplacement les plus urgents.

RMS: Quel bilan tirez-vous des innovations du Plan Directeur 80 et quelles sont les perspectives d'avenir?

CEMG: Une fois bouclée la réalisation du Plan Directeur 80, donc en 1985, notre armée présentera un degré de préparation bien supérieur à ce qu'il était au cours des années 70. Toutefois, si l'on considère la rapidité des progrès en matière d'acquisition tout-temps d'objectifs, de précision des vecteurs et d'efficacité au but des projectiles, force est de relever combien augmente la vulnérabilité des barrages sédentaires, des points d'appui, des bases de feu, de l'infrastructure. Il s'agira, dans le cadre du Plan Directeur faisant suite et, en partie, au détriment des constructions, d'améliorer notre capacité de réaction à l'échelon des corps de troupe, des corps d'armée et de l'armée, par la multiplication de réserves capables de mobilité sur le champ de bataille. A leur tour, elles devront être protégées des attaques par voie aérienne.

Le développement des matériels de guerre progresse sans marquer de temps d'arrêt. C'est pourquoi seule la continuité de nos efforts peut maintenir l'efficacité de notre armée à la hauteur des exigences de notre époque. ■